

VOTRE ENTREPRISE

Raison Sociale :
Adresse :
Code Postal : Ville : Tel :
E-mail :
SIRET : Code APE : Forme juridique :
Secteur d'activité :
.....

Commerce Industrie Services Artisanat

Professions Libérales Nom Prénom et N° SIREN des associés inscrits en TI :
.....
.....

LE DIRIGEANT /OU REPRESENTANT LEGAL

Prénom/Nom :
Date et lieu de naissance (si Entreprise individuelle et Travailleurs Indépendants (TI))
Fonction : Téléphone :
Email direct :

Êtes-vous affilié à la protection sociale des travailleurs indépendants ? Oui Non
Numéro URSSAF si TI :
Numéro de SIREN si TI :
Avez-vous un conjoint collaborateur ? Si oui, nous indiquer le nom :

LE CONTACT POUR LA GESTION DE L'ADHÉSION

Prénom/Nom :
Fonction : Téléphone :
Email direct :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Chiffre d'affaires 2022 en K€ (dont CA export) :
Nombre de salariés (DSN 31/12/N-1) :
(Incluant le dirigeant s'il a le statut d'assimilé salarié)
 Néant Nombre de salariés : EQTP :
OPCO :
Service de santé au travail :
Êtes-vous adhérent à un syndicat de branche professionnelle ? Si oui, lequel ?
Êtes-vous adhérent à une association de commerçants/ artisans ou autres ? Si oui, laquelle ?

VOTRE COTISATION 2023

Montant de votre cotisation selon barème€

BARÈME DE COTISATION

- Part fixe : 250 €
- Part variable : 10 € x salariés = €
- Retraité : 150 €
- Forfait branche professionnelle : 900 €

Tarif groupes - Si vous avez plusieurs entreprises, contactez-nous.

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Par chèque à l'ordre de CPME Haute-Marne
- Par virement sur le RIB FR76 1470 7017 0932 0212 5054 662

VOS COLLABORATEURS QUI DOIVENT RECEVOIR NOS COMMUNICATIONS

Fonction	Nom	Prénom	Téléphone	E-mail

CACHET

SIGNATURE

Conditions générales d'adhésion

L'adhésion est volontaire. Elle est effective à réception du règlement. Les cotisations sont dues pour une adhésion civile entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023. L'adhésion arrivera à échéance le 31 décembre 2023. Le renouvellement de votre adhésion vous sera demandé pour 12 mois à partir du 1er janvier 2024. Il s'agit d'un engagement syndical qui offre la possibilité d'un retrait volontaire mais sans contrepartie. Le non-paiement de la cotisation annuelle entraîne brésiliation de fait.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association pour vous tenir informé(e) des actualités de notre syndicat patronal, vous faire parvenir des informations et invitations concernant nos différents événements, vous transmettre les informations nécessaires à votre adhésion et renouvellement d'adhésion, vous faire part des informations que nous jugeons utiles vous concernant. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de nous contacter à l'adresse contact@cpme52.fr.

Pourquoi adhérer à la CPME ?

Faire entendre la voix des TPE/PME :

Auprès des pouvoirs publics, des médias et des institutions : services de l'Etat, élus locaux et parlementaires, collectivités territoriales, chambres consulaires

Défendre et représenter les TPE-PME, militer pour la cause patronale :

La CPME détient de nombreux mandats tels que URSSAF, tribunaux de commerce, conseils prud'homaux, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat...

Rompres l'isolement :

En partageant ses problématiques avec d'autres chefs d'entreprise et en échangeant dans un cadre convivial et bienveillant

Bénéficier d'outils sur mesure :

Formations, réponses aux questions sur votre activité, veille d'information, consultations d'experts, accompagnement des entreprises en difficulté